

Participation 2019

A l'attention des collaboratrices et collaborateurs de Schulthess Maschinen SA

Chère collaboratrice,
Cher collaborateur,

Nous sommes heureux de vous annoncer, qu'en raison du résultat obtenu, nous pouvons verser une **participation de CHF 860** pour toutes les collaboratrices et collaborateurs. Ce montant sera versé avec le salaire du mois d'avril.

Ce montant est versé aux collaboratrices et collaborateurs qui bénéficient d'un contrat de travail non résilié au 31.12.2019. Celles et ceux ayant intégré la société au cours de l'exercice du premier semestre, bénéficient d'une participation aux bénéfices versée prorata temporis. Le personnel à temps partiel perçoit un paiement proportionnel au degré d'occupation. Pour les membres de la direction et les cadres, le règlement actuel sur les participations s'applique.

Un très grand merci pour votre engagement.

Avec nos meilleures salutations.



Thomas Marder
CEO



Martin Keller
CFO

Wolfhausen, avril 2020 / has